



**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de Saint-Epain,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 23/08/2024,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	ISABELLE BERTHE	01/09/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Saint-Epain, le 16 septembre 2024
Le Maire,

Madame Florence BOULLIER



Le Maire,

○ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
○ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.

MAIRIE 27, Grande Rue 37800 SAINT-ÉPAIN www.saint-epain.fr ☎ 02 47 65 80 21 – fax 02 47 65 80 42
Courriel : contact@saint-epain.fr

Accueil : lundi, mardi & vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h,
le samedi de 9h à 12h - Fermeture au public le jeudi